



GAZETTE DE VIENNE,

DU MERCREDI 16 AVRIL 1766.

De LISBONNE, le 27 Fevrier.

Hier, il est entré dans le Tage un Vaisseau de ligne Portugais & sept ou huit Navires de la Flotte de Rio-Janeiro. Suivant le rapport du premier, les autres Bâtimens marchands de cette Flotte avoient déjà jetté l'ancre à Cascaes pour sortir avec la marée du matin, ayant pour arriere-garde un autre Vaisseau de ligne. La Frégate de quarante canons doit convoyer jusqu'à la riviere de Duero ceux des Navires de la Flotte qui sont du Département d'Oporto,

De CADIX le 11 Mars.

On équipe actuellement plusieurs Vaisseaux de transport sur lesquels on

embarquera incessamment le Régiment de la Reine qui est en garnison dans cette Ville & qui doit passer à Panama avec une centaine d'hommes & quelques Officiers tirés de la Brigade de l'Artillerie.

Le Marquis de Croix, Vice-Roi du Mexique, arrivera incessamment de Madrid en cette Ville où il s'embarquera pour se rendre à sa destination.

Ces jours derniers, les Vaisseaux Espagnols le Bon-Conseil & la Sainte-Anne, & la Fregate le Saint Nicolas de Bari, qui faisoient partie de la dernière Flotte, sont arrivés ici, les deux premiers de la Vera Cruz & de la Havane, & la troisième de Cartagene des Indes. Leur cargaison consiste, pour le compte du Roi, en 1300 quintaux de bois de Campêche, 6393 arrobes de tabac en feuilles & 468 de ta-

tabac en poudre; & pour le compte des particuliers, en 72,255 piastres d'argent, 1121 arrobes de coton, 4752 de laine fine, 28045 de sucre, 3930 de cacao, 175 de jalap, 20 de cevadille & 55 de calcarille; 500 cuirs tannés, 3228 en poil & 2081 quintaux de bois de Campêche.

On est informé que le sieur de Bucarly, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur-Général de Buenos-Ayres & Commandant par interim de la Province d'Andalousie, est arrivé depuis quelques jours à l'Isle de Léon. Il y attend ses équipages pour se rendre ici avec plus d'éclat. Le Vaisseau sur lequel il doit s'embarquer pour son Gouvernement est tout prêt, ce qui donne lieu de penser qu'il ne fera pas un long séjour en cette Ville.

De VERSAILLES le 2 Avril.

Le 25 du mois dernier, le Bailli de Froullay, Ambassadeur de Malte, a présenté à Sa Majesté, en présence du Marquis d'Enragues, Grand-Fauconnier de France en survivance du Duc de Valliere, six fauçons que le Chevalier d'Argens a été chargé d'apporter à Sa Majesté de la part du Grand-Maitre de l'Ordre de Malte.

Hier, le Comte de Loyko, Envoyé Extraordinaire du Roi de Pologne, eut une audience publique du Roi, dans laquelle, après avoir remis ses lettres de créance, il fit part à Sa Majesté de l'Élection du Roi son Maître & de son avènement au Trône de Pologne. Le Comte de Loyko fut conduit à cette audience, ainsi qu'à celles de la Famille Royale, par le sieur de la Live, Introduceur des Ambassadeurs.

Sa Majesté accorda, le même jour, les entrées de sa Chambre au Prince de Nassau-Saarbruck.

De LONDRES le 28 Mars.

Le 25 de ce mois, les Communes

passèrent un Bil, pour lever une Somme d'argent par Emprunt ou Billets d'Échiquier, & lurent pour la seconde fois un Bill, pour indemniser ceux qui se sont servis de Papier ou de Parchemin non timbrés dans l'Amérique; Et il fut arrêté d'en faire l'examen le 9 Avril prochain.

Le 26 les Seigneurs firent la seconde lecture du Bil du Cidre; & arrêterent d'en faire l'examen en Grand-Committé de toute la Chambre le premier jour après la vacation. La Chambre s'ajourna au 7 Avril.

Les Communes renvoyèrent au 9 du mois prochain l'affaire des moyens de lever le Subside; & délibérant ensuite en Committé sur le Subside, Elles résolurent d'accorder.

1643 Livres Sterling, 13 Chelins, 8 Sous & un quart, pour liquider les prétensions & demandes pour fournissements, faits à l'Armée combinée en Allemagne pendant la dernière Guerre, & qui paroissent être légitimes suivant le rapport des Commissaires préposés à examiner & à constater ces prétensions & demandes.

50000 Livres Sterling, pour le payement de la Somme de 150 mille Livres Sterling stipulée pour être payée au Landgrave de Hesse-Cassel, pour éteindre toutes prétensions à titre de secours raisonnable, d'indemnité, ou autrement.

32725 Livres Sterling aux Gouverneurs de l'Hôpital des Enfants trouvés, pour les mettre en état d'entretenir les Enfants, qui y ont été admis jusqu'au 25 Mars 1760 depuis le 31 Décembre 1765 jusqu'à pareil jour 1766.

1167 Livres Sterling, 10 Chelins, restant en Caisse des Sommes accordées dans la dernière Séance du Parlement pour l'Hôpital des Enfants trouvés, seront de nouveau accordées au même usage pour en pourvoir d'autant mieux à l'entretien des Enfants.

Le 27 les Communes reprirent l'examen des affaires de l'Amérique: Elles

travaillèrent aux moyens d'améliorer le Commerce entre la *Grande-Bretagne* & ses Colonies ; Et la continuation de cette matière fut renvoyée au 7 Avril, jour auquel la Chambre s'ajourna.

En vaquant au reste aux affaires de l'*Amerique* la Chambre examine avec la plus scrupuleuse attention toutes les loix relatives au Commerce de nos Colonies, leurs Billets de Credit, les dispositions faites pour leur circulation & leur remboursement depuis l'an 1749 & le pié ainsi que les conditions sur lesquels il seroit convenable d'en permettre encore la circulation ulterieure. Les negocians qui ont un Commerce direct avec l'*Amerique* sont aussi mandés à la Chambre & Consultés sur les moyens de le remettre en vigueur & de lui donner une forme solide & durable.

On assure que le mariage du Roi de *Danemarck* avec la Princesse *Caroline Matilde* aura lieu au commencement du mois d'Aout prochain.

Nous apprenons de l'*Orient* que la Compagnie *Françoise* a pris à son Service 25 Bâtimens destinés à faire pendant cette année son Commerce dans les *Indes* & à la *Chine*.

Des lettres de *Port-Mahon* marquent qu'un Corsaire *Tripolitain* de 18 canons & de 170 hommes d'équipage s'est réfugié sous la protection du canon du Fort *St. Philippe* après avoir été fort maltraité dans un combat qu'il a eu avec un Chebec de *Sardaigne* & dans lequel il a perdu son Capitaine & 85 hommes.

On a dit il y a quelque tems, que 33 Membres de la Chambre haute avoient fait & signé une protestation contre l'abrogation de l'Acte du Timbre en voici la substance.

„ Le Parlement ayant déclaré solennellement qu'il a le droit, le pouvoir & l'autorité de faire exécuter

ses Loix & Réglemens dans toutes les Colonies soumises à la *Grande-Bretagne*, & ayant déclaré en même tems que les troubles & les soulevemens des Colonies de l'*Amerique* à l'occasion de l'Acte du Timbre attaquoient essentiellement la dignité de la Couronne & l'autorité législative du Parlement, la révocation entiere dudit acte, sur-tout dans le tems où l'esprit de révolte subsiste encore dans les Colonies, ne peut que produire de très-dangereux effets. Une condescendance de cette nature, dans les circonstances actuelles, porte avec soi une apparence de foiblesse & de timidité qui ne peut que préparer de nouveaux troubles pour la suite, en affoiblissant le respect qui est dû à l'autorité souveraine de la législation, en favorisant l'esprit de révolte, en accreditant les principes dangereux soutenus par les habitans des Colonies sur leur prétendue indépendance à l'égard du Parlement de la *Grande-Bretagne* pour l'imposition des taxes, & en les encourageant à montrer en d'autres occasions la même résistance à l'exécution des loix du Parlement, dangers presqu'inévitables & qui, dans un tems de guerre ou dans d'autres circonstances critiques, peuvent avoir les suites les plus funestes.

„ D'ailleurs, comme il est juste que toutes les parties de l'Etat supportent une portion du fardeau des taxes à proportion de leurs facultés, exempter les Colonies de l'*Amerique* d'une taxe aussi juste & aussi modérée que celle du timbre, c'est rejeter cette charge sur le reste de la Nation, exciter de la jalousie dans les autres parties des domaines de Sa Majesté & attaquer la sûreté que tout peuple a droit d'attendre de la législation. On prouve par les raisons suivantes que les Colonies de l'*Amerique Septentrionale* sont en état de supporter, sans aucun inconvénient, la proportion de taxe qui leur est imposée par l'ac-

te du timbre. 1. Le produit de cette taxe est évalué à 60,000 liv. sterlings par an; cette somme répartie sur 1,200,000 personnes, ce qui fait un peu plus de la moitié du nombre des habitans de nos Colonies d'Amérique, se réduit à un chelin par tête chaque année, c'est à dire, au tiers du salaire ordinaire d'un Journalier ou d'un Artisan dans ces contrées. 2. Il paroît par les registres des Commissaires du Bureau du Commerce & des Plantations que, dans l'espace de trois ans seulement, ces Colonies, ayant assigné des fonds à prendre en différentes Provinces, ont acquitté 1,750,000 liv. sterlings faisant partie de la dette qu'ils ont contractée pendant la dernière guerre, & qu'une grande partie du reste de cette dette, montant à environ 760,000 liv. sterlings, sera payée dans deux ans. „

Le 20 de ce mois, la Société Royale a reçu l'Abbé *Coyer* au nombre de ses Membres.

De VIENNE le 16 Avril.

L'Empereur est parti hier pour *Presbourg* d'où S. M. I. éloit attendu ce soir de retour avec S. M. l'Imperatrice Reine.

Il y a eu le 10 de ce mois a *Bruck* sur le *Leztha* un violent incendie qui a réduit en cendres environ 50 maisons & granges.

On a brûlé avant-hier 14 de ce mois, ainsi qu'on l'a annoncé dernièrement, pour 18,902.95 florins d'obligations contractées par les Etats des Provinces héréditaires *Bohèmes & Autrichiennes*.

AVERTISSEMENT.

Le Deputation Ministeriale de la Banque de *Vienne* fait savoir à tous ceux, qu'il appartiendra: que les Billets de Banque fabriqués sous la date du 1er. Juillet 1762 devant en vertu de la résolution Imperiale, & Royale du 10 Mars de la presente année être retirés de la circulation, entièrement éteints, & brûlés publiquement: Il sera procédé solennellement à la suppression de tous ceux de ces Billets, qui sont rentrés dans la caisse générale de la Banque, le 17 d'Avril de cette année, auquel jour il sera brûlé sur le glacis de cette ville, à la gauche de la porte dite *Schottenthor*, pour la somme de 7,843,635. fl. des susdits Billets: savoir:

587,829	billets de	5 fl.	2,939,145 fl.
226,261	.. .	10 fl.	2,262,610
65,980	.. .	25 fl.	1,649,500
13,460	.. .	50 fl.	673,000
3,194	.. .	100 fl.	319,400

7,843,655 fl.

On en agira de même de tems à autre à l'égard du restant des dits Billets, à mesure, qu'ils rentreront dans la Caisse générale, jusqu'à leur Extinction totale.

Vienne ce 4. Avril 1766.

SUPPLEMENT A LA GAZETTE DE VIENNE

DU 16. AVRIL 1766.

De MADRID le 27 Mars.

Le 2 de ce mois. le Prince & la Princesse des *Asturies*, ainsi que les Infants, se rendirent à *Moraleja*, Maison de campagne du Duc de *Bejar*, Grand Maître de la Maison du Prince des *Asturies*, où, parmi les différens divertissemens que ce Seigneur leur avoit préparés, Leurs Alteſſes Royales virent plusieurs courses de chevaux & de bague, dont elles parurent très satisfaites. Ces courses furent suivies d'un concert après lequel on leur servit un magnifique souper. Pendant ce repas, on avoit illuminé un jardin que leurs Altesses Royales eurent le plaisir de voir à travers un corridor de crystal. Le Duc de *Bejar* avoit invité à cette Fête plusieurs Grands du Royaume & les Ministres Etrangers.

Leurs Majestés & toute la Famille Royale revinrent ici du Palais Royal du *Pardo* le 15 de ce mois.

Le Roi a ordonné que la Cour prendroit le deuil pour trois semaines à l'occasion de la mort du Roi de *Pologne*, Duc de *Lorraine* & de *Bar*; le Prince & la Princesse des *Asturies* le porteront pendant six mois.

Le 23, il y eût un commencement de tumulte parmi le peuple de cette Capitale à l'occasion de quelques sévérités que des Commis subalternes avoient mises dans l'exécution du Ban qui défendoit l'usage des manteaux longs, & des chapeaux ronds. Une grande troupe de gens sans aveu se porta devant le Palais de S. M. le tumulte cessa cependant à la nuit, mais les troupes & les gens de justice ayant voulu contenir l'insolence de la populace qui recomençoit à s'assembler, le desordre augmenta considérablement, le Roi ne voulut pas qu'on usât de la force contre un peuple qui n'avoit point de chef, craignant qu'on n'envelopat les innocents dans la punition que méritoient les coupables. S. M. lui fit promettre une amnistie de tout le passé, & quelques autres graces qu'il pouvoit désirer, sur quoi le Peuple fit les plus grandes acclamations de *Vive le Roi*, & marcha en petites bandes par les rues en chantant, avec de palmes, des flambeaux, & des instrumens de Musique.

S. M. ayant déterminé d'avancer son départ pour sa Royale maison de Plaisance d'*Avanjuez* & étant partie avec la Reine sa Mere, le Prince & la Princesse des *Asturies* & toute la Famille Royale, le Peuple a paru sensible à l'absence de son Souverain, craignant d'une part qu'on n'observât ni l'amnistie ni les autres graces que sa bonté Royale avoit daigné lui accorder, & d'une autre qu'on ne passât à punir ses excès, regardant déjà comme la plus grande punition l'éloignement de son Maître. Pour dissiper ces frayeurs & achever de calmer les esprits, on a pris les mesures les plus douces & les plus convenables, & en consequence le peuple se tranquillisa hier matin si pleinement, qu'à peine pourroit on croire qu'il y eût eü la plus légère émotion, qui d'ailleurs n'a été accompagnée d'aucune de ces violences qu'on eût pu craindre d'une populace agitée.

Le

Le Marquis de *Squillac*, Ministre de la Guerre & des Finances a demandé au Roi la permission de se retirer chez lui, le Roi la lui a accordée avec toute sorte de démonstrations de la satisfaction qu'a S. M. des services qu'il a rendus pendant son Ministère, & Elle a nommé pour son successeur dans la partie des finances D. Miguel de *Muzquiz*, Secrétaire du suprême Conseil de Guerre.

De HAMBOURG le 5 Avril.

Suivant les lettres d'*Oster-Dalland* du 13 du mois dernier on a ressenti le 4 du même mois à 4 heures après midi dans la Paroisse de *Grossen Tuna* un tremblement de terre qui a duré environ une minute & demie, & pendant lequel on a entendu un bruit Souterrain.

Suivant celles du *Danemarck* on arme dans le Port de *Coppenbique* deux Vaisseaux de guerre de différente construction, le *Danemarck* & le *Prince Frédéric*, de soixante-dix canons chacun; ils mettront dans peu à la mer & on leur fera faire une course dans la *Baltique* pour essayer leur marche.

La Médaille frappée en or à l'occasion de la mort de *Frédéric V.*, Roi de *Danemarck*, représente d'un côté le buste de feuë Sa Majesté, entouré d'un serpent, emblème de l'éternité, avec cette inscription: *Fridericus V. Rex Dan. Norv. Vand. Goth.* on lit au bas, N. 31. Mart. MDCCXXIII. D. 14. Jan. MDCCLXVI. Sur le revers on voit une Eglise avec la Piété qui élève des Enfans & les fait travailler autour de soi; elle étend en même tems ses mains secourables à un Enfant malade qui est dans un lit; au dessus on lit: *Vetat mori.* L'on a aussi frappé une médaille en argent en mémoire de ce triste événement. Elle représente du côté principal le Buste de S. M. *Frédéric V.* de G. M. couronné de laurier avec cette Inscription *FRIDERICUS V. D. G. R. DAN. NORV. VAND. GOTH.* & de l'autre le Royaume de *Danemarck* sous l'emblème d'une femme pleurante assise au pied d'une pyramide posée deux sur globes, aux armes du Royaume de *Danemarck* & de *Norwege* &c. avec cette inscription: *CONSERVATORI SUO.* On lit dans l'Exergue. N. 31. Mart. MDCCXXIII. D. 14. Jan. MDCCLXVI.

„ A V E R T I S S E M E N T .

„On notifie au publique, que S. M. l'Empereur voulant donner aux
„Habitans de cette Capitale des marques de la très gracieuse affection qu'il
„leur porte, a résolu & ordonné qu'il sera désormais permis à chacun de se
„promener librement pendant toute l'année & à toute heure du jour dans le
„*Bra:ter* & dans le *Stadt-Gut*, soit à pied, à cheval, ou en voiture, & cela non
„seulement dans la grande allée mais généralement dans toutes les autres ainsi
„que dans les prairies & par tout à l'exception des seuls endroits écartés
„& du fort des bois, afin d'éviter par là tout désordre & tout excès qui
„pourroient se commettre, voulant également S. M. I. que chacun puisse sans
„empêchement y jouer au *balon*, aux *quilles* & à d'autres jeux d'exercice per-
„mis. On s'assure au reste que personne n'abusera par quelques actions in-
„dignes de la liberté que S. M. a bien voulu gracieusement accorder à un
„chacun pour la satisfaction du public.

„Vienne le 7. Avril 1766.